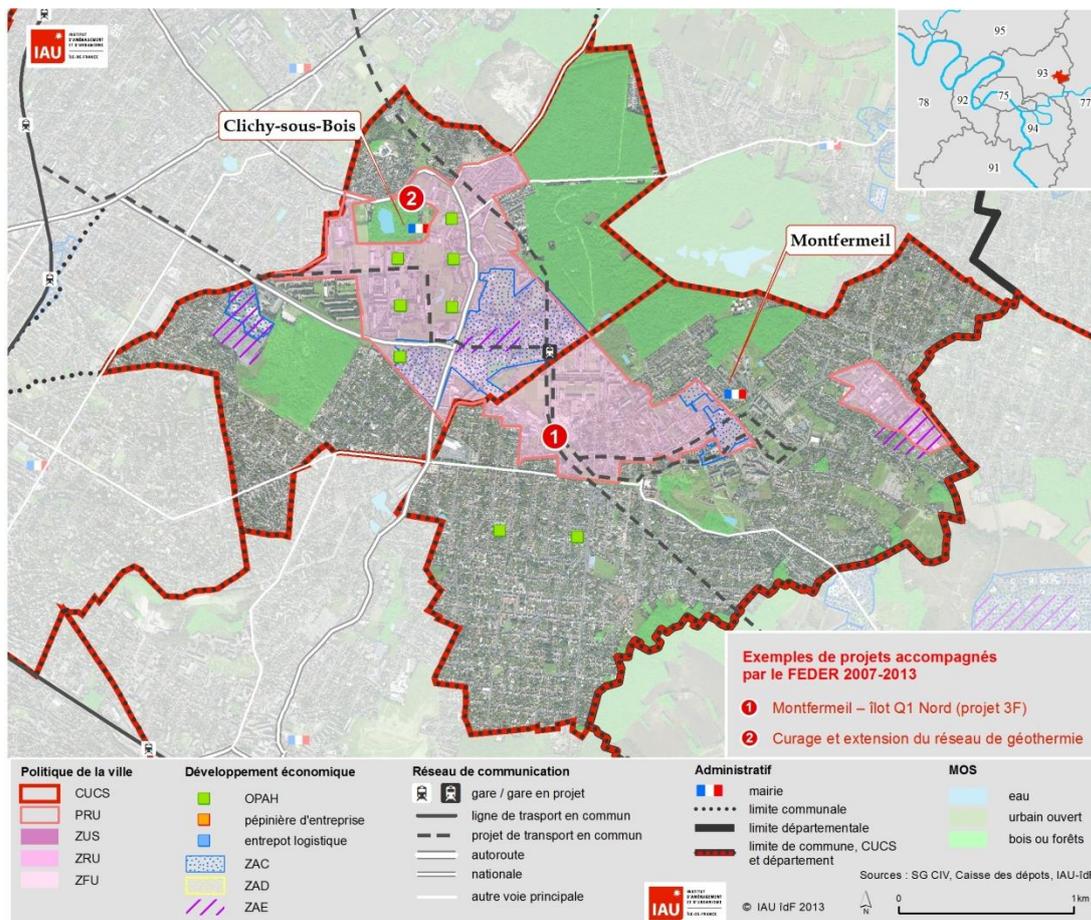




Le PUI de Clichy-sous-Bois/Montfermeil



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
CLICHY-SOUS-BOIS
MONTFERMEIL

Directeur de la publication :

François Dugeny

Auteur :

Olivier Mandon, assisté par Monique Chevrier

Cartographie :

Marie Pagesy-Boissier

Sous la direction de Catherine Boillot

IAU île-de-France

15, rue Falguière

75740 Paris cedex 15

www.iau-idf.fr

Origine du PUI Clichy/Montfermeil

Dans la continuité des PIC URBAN I et II¹, la Communauté d'Agglomération de Clichy Montfermeil (CACM) connaît l'intérêt de mobiliser la politique régionale européenne dans le cadre de l'évolution de ses projets de développement territorial. Aujourd'hui, les deux communes de la CA restent des territoires fortement marqués par des difficultés liées à leur enclavement physique, la pauvreté de leur population avec un tissu urbain en forte requalification. Lors de la préparation du Programme Urbain Intégré (PUI), la problématique de la CA a été de répondre aux objectifs européens de la stratégie de Lisbonne ciblés sur la compétitivité des entreprises, l'innovation et le développement durable en proposant une stratégie adaptée à ses besoins et à ses moyens.

Le PUI Clichy/Montfermeil

Le PUI se décompose en 32 projets FEDER dont 21 sont conventionnés avec les services de l'État. Parmi eux, au 1^{er} janvier 2013, 12 sont financièrement engagés. Les autres projets sont déposés auprès des services de l'État et en cours d'instruction. Ils s'articulent autour de 3 Objectifs du Programme Opérationnel FEDER Francilien 2007-2013.

Tableau des 12 projets du PUI financièrement engagés au 1^{er} janvier 2013

Objectif 1 – Soutenir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance	<ol style="list-style-type: none">1. Création d'un point d'accès à la création d'entreprises (en partenariat avec le Conseil régional)2. Mise en place d'un observatoire économique3. Accessibilité des zones d'activités (aménagement et signalétique) de Vaucanson (ou aménagement de l'avenue de Chevreul en zone 30)4. Aménagement de locaux commerciaux (Notre dames des Anges) ou Montfermeil – îlot Q1 Nord (projet 3F)
Objectif 2 – Soutenir le développement durable des territoires	<ol style="list-style-type: none">5. Curage et extension du réseau sur le territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (2 dossiers)6. Actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
Objectif 3 – Augmenter l'attractivité du territoire de projet par une plus grande accessibilité aux services, à l'environnement naturel et à la culture	<ol style="list-style-type: none">7. Création de deux établissements d'accueil de la petite enfance8. Maison de Santé Pluridisciplinaire9. Relocalisation de la Maison des Services Publics10. Relocalisation des services emploi, insertion, formation11. Relocalisation du centre social intercommunal de la Dhuis12. Études visant à l'amélioration des déplacements (Plan Local de Déplacement, insertion urbaine du Tramway)

L'ensemble de ces 21 projets² est aujourd'hui terminé à l'exception du projet « télégestion pour les équipements et services de la ville » programmé pour le printemps 2013.

¹ Programmes Intercommunautaires européens entre 1994 et 2006.

² En plus des 12 projets présentés au 1^{er} janvier 2013, d'autres exemples de projets concernent la restructuration de l'esplanade du centre commercial du chêne pointu (travaux), la vidéo protection en zone commerciale, l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public sur la rue des Tuileries et de l'avenue des 7 îles, la pose ou l'extension de la fibre

La présente fiche propose une vision plus précise de deux projets caractérisés par leur volet économique ou liés à une innovation pour le territoire :

Le projet 4 - Aménagement de locaux commerciaux (Notre Dame des Anges) ou Montfermeil – îlot Q1 Nord (projet 3F)

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de Clichy-Montfermeil, la restructuration lourde des immeubles d'habitation s'est accompagnée d'une réflexion relative aux besoins commerciaux locaux.

Les objectifs du PRU se concentrent notamment sur la modification radicale de l'urbanisme et de l'habitat du Grand Ensemble, la restructuration et la redynamisation des activités économiques et commerciales et l'accueil d'un transport en commun en site propre.

Il s'agit de redonner au site les meilleures chances de se repositionner dans le marché immobilier francilien et de relancer une dynamique et une mixité urbaine et résidentielle. L'aménagement de cellules commerciales et l'installation d'équipements et de services publics en pied d'immeubles³ est l'un des aspects de cette transformation qui permet de proposer des services de proximité en contribuant au renforcement de l'attractivité du territoire.

La surface commerciale construite représente 743m² de SHON. La mixité fonctionnelle visée doit notamment permettre le redéploiement ou l'installation de commerces de proximité ou d'équipements de service public en pied d'immeuble. Quatre cellules étaient exploitables mais deux d'entre elles ont été fusionnées pour une moyenne surface alimentaire.

Entre 2011 et 2012, trois nouveaux commerces sont implantés :

- une moyenne surface alimentaire (Franprix⁴),
- une boulangerie,
- un opticien.

Situées en entrée de ville de Montfermeil, ces activités commerciales contribuent au renforcement de la mixité urbaine de ce secteur de la commune.

Avec la présence complémentaire d'un pôle médical (laboratoire, pharmacie...) et d'une halte jeux (soutenue par le FEDER), le souhait est la création d'un nouveau centre de proximité dans le quartier Q1 Nord de la commune. Cette mixité de services doit permettre la venue de nouveaux habitants au sein des habitations du bailleur 3F. La reconstruction de nouveaux immeubles permet le relogement des habitants du quartier et la venue de nouvelles catégories sociales avec un objectif de mixité sociale.

La participation financière du FEDER a conditionné la finalisation des aménagements des cellules commerciales. Le PRU comme seul dispositif de requalification du quartier ne l'aurait pas permis.

Le projet 5 – Curage et extension du réseau de géothermie sur le territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil

La ville souhaite développer son réseau de chaleur urbain en augmentant son nombre d'abonnés et en renouvelant ses moyens de production. Le projet de curage et d'extension du réseau de géothermie a notamment favorisé la candidature de la CA pour répondre aux objectifs d'In'Europe⁵ (fléchage des dépenses sur la stratégie de Lisbonne). Les enjeux de développement durable des quartiers en politique de la ville faisaient partie des priorités

optique entre des bâtiments communaux du centre-ville (et mise en place de la téléphonie numérique), la rénovation de la chaufferie du château des Cèdres – phase 1 ou la réhabilitation de l'Orangerie.

³ Localisés « place Notre Dame des Anges ».

⁴ La venue d'enseigne d'entreprise alimentaire n'a pas été sans difficulté. La ville de Montfermeil a négocié sa venue.

⁵ In'Europe = PUI

européennes⁶. Le réseau urbain de chaleur de la ville de Clichy-sous-Bois existe depuis une vingtaine d'années et alimente depuis sa création la plupart des ensembles d'habitat collectif privé et social des quartiers du Bas Clichy et du Bois du Temple. Le projet consiste en :

- un nettoyage du puits pour améliorer sa puissance d'activité,
- une extension du réseau aux équipements publics (à proximité de la centrale de géothermie) : Mairie, Maison de la petite enfance, le bâtiment l'Orangerie⁷ et le centre administratif de la commune (services communaux de l'Habitat, de la Solidarité Prévention Sécurité).

Financement du projet

Budget global FEDER du PUI : 5,6 millions d'euros dont 3,2 millions d'euros programmés en janvier 2013.

Eléments financiers de deux projets (en €):

Budget	Total éligible	FEDER	Etat-ANRU	Ville de Montfermeil	Bailleur Immobilière 3F
Projet 4 îlot Q Nord	1 121 841,70	250 000	210 592,77	24 487,53	636 761,40
Budget	Total éligible	FEDER	SDC	Ville de Clichy-sous-Bois	Conseil régional
Projet 5 de géothermie	1 038 755,76	494 545,98	307 094,28	189 692,40	47 423,10

Eléments financiers du PUI au 1^{er} janvier 2013

Objectif 1 – Soutenir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance

Ce premier objectif vise à renforcer le développement économique du territoire et ainsi favoriser la création d'emplois. Pour ce faire, il est prévu de fournir un meilleur accompagnement des créateurs d'activités, d'organiser la mise en réseau des acteurs et des entreprises et le développement de services d'appui mutualisés aux entreprises et aux groupes d'entreprises en lien avec le club des entrepreneurs. Par ailleurs, l'attractivité passera par la requalification des zones d'activités et l'amélioration de la signalétique. Le maintien et le développement de l'activité commerciale, notamment du commerce de proximité en lien avec l'intervention du FISAC, permettant de lutter contre l'image globalement dégradée du territoire entrent également dans cette stratégie. Les projets 1, 2, 3 et 4 sont concernés.

Coût total éligible	Participation publique nationale		Privé		FEDER	
	Total État / Région / Ville(s)	%	Total	%	Total	%
4 091 126	2 187 046	53	636 761	16	1 267 318	31

Objectif 2 – Soutenir le développement durable des territoires

Il s'agit ici de renforcer le caractère durable des opérations de rénovation urbaine et d'aménagement grâce à un investissement massif sur la géothermie. Cette action vise à inscrire le territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil dans une logique de développement durable en favorisant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique aussi bien dans

⁶ Avec les possibles diminutions des émissions à effet de serre ou le nombre d'énergies renouvelables produites en équivalent pétrole.

⁷ Bâtiment patrimonial de la commune dont le FEDER a permis la réhabilitation en salle municipale : salle du conseil et des mariages.

les nouveaux bâtiments et équipements que dans ceux existants. et de réduire la consommation d'énergie au niveau du territoire. Les projets 5 et 6 sont concernés.

Coût total éligible	Participation publique nationale		Privé		FEDER	
	Total État / Région / Ville(s)	%	Total	%	Total	%
2 718 057	1 090 176	40	307 094	11	1 336 686	49

Objectif 3 – Augmenter l'attractivité du territoire de projet par une plus grande accessibilité aux services, à l'environnement naturel et à la culture

L'objectif est de promouvoir le désenclavement et l'inclusion sociale en agissant sur l'amélioration des transports publics, l'accessibilité aux services et équipements publics, en renforçant les services multimédia et la valorisation du patrimoine.

Il s'agit de favoriser l'accès des habitants aux services publics dans les meilleures conditions d'accessibilité. La relocalisation ou la création d'équipements publics (petite enfance, santé, centre social, service emploi/insertion...) participe de cet objectif en articulation avec le projet de rénovation urbaine.

Il s'agit par ces biais d'améliorer la mobilité professionnelle, sociale et intellectuelle des habitants et de renforcer l'attractivité du territoire par un meilleur accès de la population à l'ensemble des services et équipements publics.

D'autre part, les actions d'accompagnement des demandeurs d'emploi par la CACM et de formations soutenues par le Fond Social Européen (FSE) contribuent au renforcement de l'employabilité. Cela favorise ainsi le rapprochement entre les besoins des entreprises et les compétences des habitants qui pourront ainsi profiter davantage des emplois créés. Les projets 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont concernés.

Coût total éligible	Participation publique nationale		Privé		FEDER	
	Total État / Région / Ville(s)	%	Total	%	Total	%
18 562 575	15 475 614	83	18 065	0,1	3 068 696	17



Moteurs d'échange calorifique

CACM



Puits géothermique

CACM



Panneau de construction de nouveaux commerces Place Notre Dame des Anges-3F

CACM

Point de vue du coordinateur du PUI et avenir

- La transition d'un PIC URBAN vers la préparation d'un PUI a été complexe pour la Communauté d'Agglomération. La connaissance des financements et des procédures liés à une utilisation possible des fonds FEDER pouvait apparaître comme avantageuse pour un porteur de projets comme la CACM. Cependant, les objectifs, les critères d'éligibilité et les procédures de sélection des projets diffèrent totalement de ceux des deux générations des PIC URBAN.
- La politique européenne de Cohésion s'articule autour du respect des objectifs de la Stratégie de Lisbonne et les programmes opérationnels régionaux devaient flécher 75% des crédits FEDER 2007-2013 sur ces priorités.
- L'Île de-France souhaitait poursuivre la mise en œuvre d'un volet urbain intégré dédié aux quartiers en difficultés. Aussi, pour respecter les objectifs de fléchage des dépenses à hauteur de 75% sur les priorités de la stratégie de Lisbonne, les territoires qui souhaitaient bénéficier du FEDER devaient cibler 50% de leur enveloppe financière FEDER sur ces priorités. La codification de dépenses mise en place (ex. innovation, services aux entreprises, énergie...) a imposé un cadre de réponse aux porteurs de projet lors de l'appel à projets en 2008 de la Préfecture de région. Pour atteindre les critères de 50% de ciblage FEDER, la réponse de la CA s'est donc axée autour du pôle de géothermie localisé à Clichy-sous-Bois.
- L'intégration des PUI au sein du programme opérationnel global⁸ régional a permis de prendre le temps nécessaire au montage des projets et d'être moins soumis au dégageant d'office⁹. Dans le cas d'une consommation annuelle de crédits moins importante au sein d'un PUI, la reprise des enveloppes financières par l'Europe est ainsi moins probable grâce à l'approche comptable régionale.
- La gestion de l'État en direction des PUI n'est plus dédiée à chaque territoire comme pour les PIC Urban. La Préfecture de Département de Seine-Saint-Denis est chargée de l'instruction des projets des 3 territoires In'Europe et de l'ensemble des projets indépendants mobilisant les autres axes hors numéro 1 du PO. L'insuffisance des moyens dédiés à la gestion des PUI a pour conséquence une faible visibilité sur les délais d'instruction des projets en amont et lors des bilans. Les porteurs de projets doivent ainsi assurer un effort de trésorerie dans la mise en œuvre de leurs opérations. D'autre part, la complexification croissante et l'instabilité des procédures administratives ont pour conséquence de rendre les critères de sélection et d'éligibilité peu lisibles.
- La programmation de l'enveloppe francilienne FEDER de plus de 70 millions d'euros en 2008 a été revue à la baisse. Fin 2010, comme annoncé au préalable, les enveloppes budgétaires ont été « re-ventilées » pour atteindre la somme finalement disponible de 63 millions d'euros. L'année 2011 a été consacrée à la redéfinition du plan d'actions du PUI, soit une année blanche en termes de mise en œuvre de projets. La CACM a vu son enveloppe FEDER 2007-2013 diminuer de près de un million d'euros.
- Les moyens mis en œuvre pour la gestion du PUI sont articulés autour d'un emploi à la CACM chargé de la coordination du PUI, de l'organisation de la journée de l'Europe et du montage des projets portés par l'intercommunalité (mi-temps) et de deux emplois référents dans chacune des villes qui assurent le montage et le suivi financier des opérations en collaboration avec les services marchés et financiers (1/4 de temps : Service Politique de la ville à Montfermeil et Renouvellement urbain à Clichy-sous-Bois).
- Le fléchage sur les priorités de la stratégie de Lisbonne, plus particulièrement concernant l'efficacité énergétique, a conduit le territoire CACM à intégrer les enjeux de performance énergétique dans ses projets.

⁸ Les PIC URBAN faisaient l'objet d'un programme opérationnel spécifique indépendant de l'ancien objectif 2.

⁹ Obligation de consommation annuelle de crédit financier pratiquée par le passé. Pour la globalisation régionale du programme opérationnel 2007-2013 permet une consommation annuelle des crédits plus souple sur l'ensemble du territoire.

- La CACM souhaite poursuivre son utilisation d'une politique régionale européenne en faveur du projet de développement local pour 2014-2020 ; dans ce cadre, il conviendra de poser la question de l'articulation avec la future politique de la ville aux niveaux national et régional afin de favoriser la complémentarité des dispositifs.



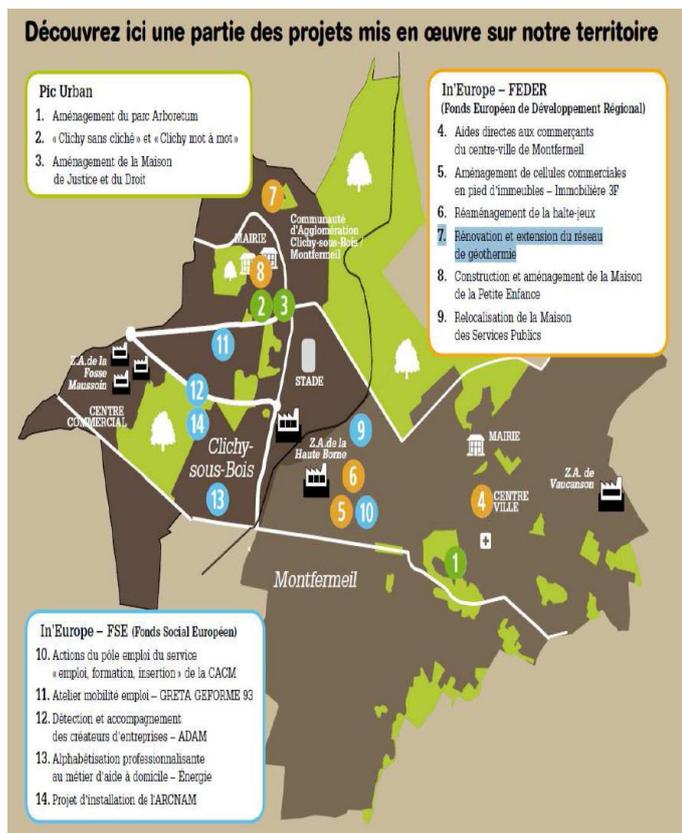
CACM



CACM

Cellules commerciales Q1 Nord-3F

Cellules commerciales Q1 Nord-3F



CACM

Informations projets en cours

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation, 10 PUI et 6 initiatives témoins », juin 2013, IAU îdF n°2.11.003.